

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **80 (1944)**

Heft 40

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : *Semaine pédagogique des instituteurs italiens internés.* — Vaud: *Allocations, retraites, divers.* — Genève: *Convocation.* — *Ils n'ont rien appris.* — Neuchâtel: *A propos de la haute-paie — A un vaillant collègue.* — Jura: *Nécrologie: A. Rossel.*

Partie pédagogique : A. Cardinaux: *Le travail en équipes dans l'étude du français et des langues en général.* — Alb. C.: *« Regardez, mais regardez donc comme il est lent! »* — R. Corthésy: *De la documentation pour leçons de vocabulaire, de composition et de dessin.* — A. Ch.: *Loi - Légal - Législatif... Mots indigestes.* — Les livres.

PARTIE CORPORATIVE

SEMAINE PÉDAGOGIQUE POUR NOS COLLÈGUES ITALIENS

La 1^{re} semaine pédagogique en faveur des instituteurs internés a eu lieu à Fribourg du 16 au 21 octobre. Elle a obtenu un plein succès, dont la S. P. R. a droit d'être pleinement satisfaite. M. le Col. Probst, chef du service d'internement militaire, a bien voulu exprimer ses remerciements aux organisateurs.

Une deuxième semaine, pour les instituteurs italiens, aura lieu, à

Fribourg, Université (salle B)

du 13 au 18 novembre 1944

Nous rappelons à nos collègues que toutes les conférences sont publiques, et que leur présence est une marque amicale à l'égard de nos hôtes.

Programme :

<i>Lundi 13 :</i>	9 h.	Allocutions : Monsieur le conseiller d'Etat Piller, Dr Ch. Junod, président S. P. R.	
	10 h.	Le Pays suisse	Prof. Jordan
	11 h.	id.	
	14 h.	Visite de l'Université.	
<i>Mardi 14 :</i>	9 h.	Histoire des écoles suisses	Prof. Bovet
	10 h.	id.	
	11 h.	Les écoles de Fribourg	Abbé Pfulg
	14 h.	Visite d'établissements scolaires, tour de ville	Abbé Pfulg
<i>Mercredi 15 :</i>	9 h.	Passé, présent, avenir de la Suisse	Prof. Jordan
	10 h.	id.	
	11 h.	L'école tessinoise	Prof. Petralli
	14 h.	Visite de l'école normale	

- Jeudi 16 :* 9 h. Le canton du Tessin, Prof. Petralli
 10 h. son rôle dans la Confédération id.
 11 h. Education nationale M. Chantrens
 14 h. Expérience examen de recrues id.
- Vendredi 17 :* 9 h. Les recherches psychologiques Prof. Piaget
 10 h. id.
 11 h. Discussions.
 14 h. Programme du Comité de culture italienne.
- Samedi 18 :* 9 h. L'Union internationale des institu- G. Willemin
 teurs
 10 h. La documentation scolaire Ch. Junod
 11 h. Conclusions. Prof. Meylan
- Soirées :* Lundi 13, Université : projection de vues suisses.
 Mercredi 15, Hôtel Suisse : audition des « Pinsons » de M. l'abbé Bovet.
 Vendredi 17, salle de projection Université, films scolaires suisses.
- Expositions :* Université, salle B. Tableaux scolaires suisses ; collection scolaire tessinoise ; manuels scolaires romands - Maisons Payot et Delachaux ; fiches documentaires genevoises, cahiers Tramélan ; commentaires.
- Direction des cours :* MM. Petralli et Junod.
- Organisation :* Section Armée et Foyer, Section internement militaire, Société pédagogique romande.

VAUD

ALLOCATIONS, RETRAITES, DIVERS

Constatons premièrement que les requêtes adressées au Conseil d'Etat par la Fédération des Sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud sont désormais intégrées dans l'Exposé des motifs publié par le gouvernement. Ce nous est une preuve que les arguments avancés sont de valeur, mais aussi qu'un effort de compréhension existe de la part de l'autorité.

Les propositions de la Fédération sont basées sur un index du coût de la vie fixé à 55 % et sur les taux normaux de la Commission consultative des salaires. Elles font à juste titre remarquer

« que l'index officiel du coût de la vie fait abstraction d'éléments qui, après 5 ans de guerre, jouent un rôle trop important pour être négligés ;

» que la Commission consultative des salaires recommande de dépasser ces chiffres pour les revenus inférieurs à 4000 francs ;

» que les fonctionnaires vaudois des catégories inférieures de traitement ne touchent le maximum de ce dernier qu'après un nombre respectable d'années de service et que l'on doit ainsi, à plus forte raison, tenir compte de la recommandation ci-dessus. »

Cela dit, mettons en regard les propositions de la Fédération pour 1945 et celles que le Conseil d'Etat va soumettre au Grand Conseil.

Allocations de ménage

<i>Fédération :</i>		<i>Etat :</i>	
Traitements	Allocations	Traitements	Allocations
jusqu'à 4000 Fr.	125 Fr.	jusqu'à 3500 Fr.	125 Fr.
4001 à 4500 Fr.	120 Fr.	3501 à 4000 Fr.	120 Fr.
4501 à 5000 Fr.	115 Fr.	4001 à 4500 Fr.	115 Fr.
5001 à 5500 Fr.	110 Fr.	4501 à 5000 Fr.	110 Fr.
5501 à 6000 Fr.	105 Fr.	5001 à 5500 Fr.	105 Fr.
6001 à 6500 Fr.	100 Fr.	5501 à 6000 Fr.	100 Fr.
6501 à 7000 Fr.	95 Fr.	6001 à 6500 Fr.	95 Fr.
7001 à 8000 Fr.	90 Fr.	6501 à 7000 Fr.	90 Fr.
		7001 à 7500 Fr.	85 Fr.
		7501 à 8000 Fr.	80 Fr.
8001 à 9000 Fr.	85 Fr.	8001 à 8500 Fr.	75 Fr.
		8501 à 9000 Fr.	70 Fr.
9001 à 10000 Fr.	80 Fr.	9001 à 9500 Fr.	65 Fr.
		9501 à 10000 Fr.	60 Fr.
au-dessus :	70 Fr.	au-dessus :	50 Fr.

A l'examen de ce tableau, on voit que le Conseil d'Etat n'a pas retenu la proposition du comité de la Fédération de faire pour les traitements supérieurs à 7000 Fr. des tranches de 1000, ce qui aurait avantage une catégorie qui s'est estimée prétéritée jusqu'à maintenant. En comparant ce barème à celui que nous avons publié dans l'*Educateur* No 4 du 29. I. 44 concernant les allocations pour l'année en cours, on constate que l'amélioration mensuelle est de 25 Fr.

Allocations aux célibataires

<i>Fédération :</i>		<i>Etat :</i>	
Traitements	Allocations	Traitements	Allocations
jusqu'à 3500 Fr.	70 Fr.	jusqu'à 3500 Fr.	65 Fr.
3501 à 4500 Fr.	65 Fr.	3501 à 4500 Fr.	60 Fr.
4501 à 5500 Fr.	60 Fr.	4501 à 5000 Fr.	50 Fr.
5501 à 6000 Fr.	55 Fr.	5001 à 6000 Fr.	40 Fr.
6001 à 6500 Fr.	50 Fr.	6001 à 6500 Fr.	30 Fr.
6501 à 7000 Fr.	45 Fr.	au-dessus :	25 Fr.
au-dessus :	40 Fr.		

Ici encore on s'aperçoit que les chiffres arrêtés par le Conseil d'Etat sont moins favorables que ceux de la Fédération. Mais ils représentent néanmoins une amélioration mensuelle de 15 fr. par rapport à 1944.

Allocations pour enfants

15 fr. par mois pour chacun des deux premiers enfants et 20 fr. par mois pour le 3e et chacun des suivants jusqu'à 18 ans révolus. (La Fédération demandait 20 ans.) Mais nous rappelons l'article qui prévoit que

« les enfants de plus de 18 ans :

a) en apprentissage, b) aux études, c) au chômage (service militaire exclu), d) incapables de gagner leur vie pour cause d'infirmité permanente,

peuvent être mis, *sur demande motivée*, au bénéfice d'une allocation mensuelle de 15 fr. », ceci jusqu'à la fin de l'apprentissage ou à l'obtention du diplôme ou du brevet, la limite restant fixée à 24 ans révolus, 25 ans si le retard est dû au service militaire obligatoire.

Petites pensions de retraite

Fédération :		Etat :	
Revenu	Allocation	Revenu	Allocation
Célibataires, veufs ou veuves sans enfant de moins de 20 ans		18 ans	
jusqu'à 2000 Fr.	30 Fr. par mois,	jusqu'à 2000 Fr.	20 Fr.
2001 à 2500 Fr.	25 Fr.	2001 à 2500 Fr.	15 Fr.
2501 à 3000 Fr.	20 Fr.	2501 à 3000 Fr.	10 Fr.
3001 à 3500 Fr.	10 Fr.	3001 à 3500 Fr.	5 Fr.
Mariés, veufs ou veuves avec enfants de moins de 20 ans		18 ans	
jusqu'à 2500 Fr.	40 Fr.	jusqu'à 2500 Fr.	35 Fr.
2501 à 3000 Fr.	35 Fr.	2501 à 3000 Fr.	30 Fr.
3001 à 3500 Fr.	30 Fr.	3001 à 4000 Fr.	20 Fr.
3501 à 4000 Fr.	25 Fr.	4001 à 4500 Fr.	10 Fr.
4001 à 4500 Fr.	20 Fr.	4501 à 5000 Fr.	5 Fr.
4501 à 5000 Fr.	15 Fr.		
5001 à 5500 Fr.	10 Fr.		

En outre, la Fédération demandait pour ces petits retraités une allocation de 15 Fr. par enfant de moins de 20 ans (ou charges) si leur revenu n'exédait pas 5500 Fr.

Le Conseil d'Etat retient la proposition d'allocation de 15 Fr. par enfant de moins de 18 ans entièrement « à la charge de pensionnés ayant un revenu égal ou inférieur à 5000 Fr., y compris les pensions d'orphelins ».

Allocation complémentaire unique d'automne 1944

Vu le renchérissement du coût de l'existence, la Fédération avait proposé au Conseil d'Etat d'allouer à son personnel une allocation unique complémentaire pour 1944 de 300 Fr. pour les mariés, 200 Fr. pour les célibataires.

Dans une prochaine session du Grand Conseil, le Conseil d'Etat proposera probablement 250 et 150 Fr. au lieu des chiffres ci-dessus.

(A suivre.)

A. Chevalley.

GENÈVE**CONVOCATION**

Les membres de l'U. I. G. (Dames et Messieurs) et de l'U. A. E. E. sont convoqués en séance plénière le *mercredi 15 novembre 1944* à 16 h. 45, à l'Aula de l'École d'Horlogerie, 2, rue Neckér.

Ordre du jour :

1. Communication de G. Borel au sujet des allocations.
2. Causerie de M. Charles Ducommun, chef de service au Département fédéral de l'Economie nationale : « De la formation scolaire en fonction des problèmes professionnels et sociaux ».

Les deux objets inscrits à l'ordre du jour présentant chacun un intérêt indiscutable, les comités des 3 associations engagent vivement leurs membres à assister nombreux à cette séance. *Ed. G.*

ILS N'ONT RIEN APPRIS !

En septembre 1939, en juin 1940, lors de l'annonce du réduit national, en 1941, lors du 650^e anniversaire de la fondation de la Confédération, les classes dirigeantes suisses lancèrent un appel à l'unité nationale. Il fut entendu : la grande classe du travail, ouvriers, employés, fonctionnaires, petits artisans et paysans, répondit « Présent ! ».

Le pays a résisté ; l'union des classes réalisée par le sacrifice des humbles, des « maigres », aurait dit Romain Rolland dans son « Lilulli », et quelques concessions plus sonores qu'effectives des puissants, les « gras », a sauvé la Suisse.

Mais les premiers dangers passés, *les clans réactionnaires reprennent leur morgue, retournent à leur égoïsme foncier et rompent la paix du travail.* A Genève, la Ligue des Contribuables, l'Union patronale et le parti dit « national-démocratique » s'acharnent contre le fonctionariat cantonal en s'opposant à l'octroi d'allocations extraordinaires d'automne équitables, selon l'avis du gouvernement genevois lui-même. Ce faisant, ils heurtent avec violence des centaines de collègues qui, à part ces modestes allocations, ne reçoivent pas un sou de plus que leur salaire légal pour parer aux difficultés sans cesse accrues par 63 mois de guerre consécutifs.

Sont-ils sourds et aveugles ces milieux-là pour ne pas comprendre que la Suisse court encore de graves dangers ? Veulent-ils se comporter comme des éléphants dans le magasin de porcelaine que nous hantons ? Tant pis pour eux ! Mais nous les rendons d'ores et déjà responsables des actes insensés qu'ils commettraient s'ils s'avisaient de lancer un référendum contre le dernier vote du Grand Conseil de Genève.

Ces lignes n'expriment pas l'opinion d'un quarteron de dirigeants ou n'extériorisent pas l'ardeur combattive d'un correspondant particulier. Elles traduisent la volonté réfléchie et tendue de la totalité des membres des enseignements secondaire, primaire et enfantin, des corps de police, d'une majeure partie du personnel du Département des travaux publics et de l'Administration cantonale. Bien que nous n'ayons

pas eu les moyens de nous adresser à tous les services de l'Etat, *plus de 1700 signatures ont couvert nos listes.*

Bravo, mes chers collègues ! *Votre plébiscite est un triomphe* dont les autorités cantonales ont pris acte les 4 et 5 novembre écoulés.

Une vague de fond soulève les fonctionnaires de l'Etat ; et si la réaction voulait la braver, elle la submergerait après avoir étendu son élan au salariat des services publics et, qui sait, jusqu'au cartel des organisations professionnelles ouvrières.

S'il le fallait, aucun effort ne serait ménagé pour mettre à la raison les ennemis de la paix du travail dont le pays ressent un besoin plus urgent aujourd'hui que jamais.

G. B.

NEUCHÂTEL A PROPOS DE LA HAUTE-PAIE

Dans une note parue ici le 21 octobre, j'annonçais que le Comité central de la S.P.N. s'apprêtait à solliciter du Département de l'Inst. publique la revision de l'art. 111 de la loi sur l'Enseignement primaire de façon que les périodes de service accomplies par un titulaire sous régime provisoire puissent entrer en ligne de compte pour fixer le point de départ de la haute-paie.

C'était — qui l'aurait cru ? — enfoncer une porte ouverte. A preuve les lignes ci-dessous que M. Camille Brandt, chef du Département, a eu l'amabilité de m'adresser :

« L'article 111 de la loi sur l'Enseignement primaire prescrit que la haute-paie s'acquiert à partir du 1er janvier de l'année qui suit le 4e semestre de service après la nomination définitive. A l'égard des personnes qui sont mises au bénéfice d'une nomination provisoire ratifiée par le Conseil d'Etat, ainsi que pour les titulaires chargés de classes dites temporaires ou de dédoublement, nous tenons compte des périodes de service acquises dans ces classes pour le calcul du départ de la haute-paie. Nous rattachons donc à la ratification de la nomination la détermination du droit à la haute-paie. Les personnes qui ont l'occasion de pratiquer 6 ou 9 mois par année bénéficient donc de ces périodes de service.

» Ainsi, seuls les remplaçants, soit les personnes qui ne sont pas au bénéfice d'une nomination, forment une catégorie d'institutrices et d'instituteurs pour lesquels la loi ne s'applique pas en ce qui concerne la haute-paie.

» Les règles indiquées ci-dessus constituent notre interprétation de l'art. 111 de la loi sur l'Enseignement primaire. Elles ne font pas l'objet d'un règlement. Vous pourrez constater que nous avons donné à la loi la plus large interprétation possible. »

La communication qui précède et dont je remercie vivement son auteur ne manquera pas d'être accueillie avec un vif plaisir par les membres de la S.P.N., et plus particulièrement par notre comité central qui trouve ainsi table servie à sa convenance avant d'avoir rien demandé. L'aubaine est plutôt rare. Et, pour moi, qui n'étais pas plus que nos dirigeants dans les secrets du Département, la nouvelle qu'on

vient de lire me cause la plus agréable des surprises et une grande satisfaction. Mes collègues la partageront sans doute en constatant avec moi que la mesure inaugurée par M. le chef du Département de l'Inst. publique ajoute au mérite de la spontanéité, celui de l'équité et révèle une incontestable largeur de vue puisque dans l'interprétation des dispositions légales qui nous occupent, c'est en définitive l'esprit de la loi qui a prévalu sur la lettre.

J.-Ed. M.

A UN VAILLANT COLLÈGUE

Vous souvient-il de ce vieillard de la fable éveillant les risées du voisinage et tenu pour radoteur parce qu'il plantait, en dépit de ses 80 ans ?

L'un de nos collègues, sexagénaire celui-là, se livre à des prouesses qui, dans leur genre et en raison de l'âge, rivalisent avec celles du héros de La Fontaine. Mais les performances sportives auxquelles il se livre, loin de provoquer des haussements d'épaules, suscitent bien au contraire l'admiration et l'envie. Il s'agit des épreuves pour l'obtention de l'insigne sportif.

Laissons plutôt à ce sujet la parole à un collègue qui nous écrit : « ... N'a-t-on pas vu le doyen des porteurs de l'insigne or à vie de notre ville (Le Locle), plus que sexagénaire, se présenter sur le stade et y accomplir volontairement, non pas seulement 5 épreuves athlétiques, mais 9, et cela avec une aisance que bien des spectateurs envient. Ce sympathique citoyen, à barbe et cheveux blancs, que chacun connaît et devine, demeure un bel exemple pour la jeunesse qu'il éduque... Vous l'avez nommé sans doute, c'est Armand Toffel, qui est apprécié, aimé, respecté dans tous les milieux de notre ville, par grands et petits, tant pour sa valeur de pédagogue que pour sa sociabilité... »

A ce magnifique témoignage, que mon cher et brave ami Armand Toffel me permette d'ajouter mes chaleureuses félicitations et le souhait qu'il se maintienne longtemps encore en si étonnante forme.

J.-Ed. M.

JURA

NÉCROLOGIE

† **André Rossel, 1924 - 1944.** Mercredi, 18 octobre passé, nous parvenait brusquement par téléphone une nouvelle aussi cruelle qu'inattendue. Monsieur André Rossel n'était plus. Il venait de mourir à l'hôpital militaire d'Yverdon après y avoir été soigné et entouré pendant près de dix semaines. Un empoisonnement, d'aspect bénin à ses débuts, et qui ne laissait rien entrevoir de l'issue où il allait conduire, l'avait amené dans une chambre de malade qu'il ne devait plus quitter, selon les plans impénétrables de Dieu, sinon pour l'au-delà. Jusqu'à la fin, il avait conservé le privilège de vivre au milieu de la grande sympathie de ceux qui l'approchaient, leur communiquant encore son enthousiasme pour les nobles esprits, un Péguy, par exemple et pour n'en citer point d'autres.

A cette nouvelle, une intense émotion s'empara de la contrée où

il avait vécu, émotion tissée, en particulier, de nombreuses questions restées et qui resteront sans réponse. Pourquoi faut-il quitter ce monde, au seuil de la vie toute frémissante de promesses et d'une carrière déjà marquée de brillants projets humains ? S'il est des départs que la raison aide à supporter, il en est d'autres pour souligner durement que les intentions et les voies d'en-haut ne sont pas celles que choisissent ou que choisiraient les hommes. En face de leurs propositions, Dieu reste celui qui dispose.

M. André Rossel repose dans le cimetière où l'on conduisait déjà son père, M. Armand Rossel-Mœckli, six ans auparavant, près de l'église séculaire de son village à laquelle il était intimement attaché pour l'avoir bien connue et pour y avoir fait les premiers pas de sa vie spirituelle.

Son enterrement eut lieu le samedi suivant par un des rares beaux jours ensoleillés de cet automne désespérant et monotone, comme si le ciel avait voulu témoigner encore à l'exemple et à la place de celui qui n'est plus « en étendant sa lumière autour de lui ». Il connut une affluence inaccoutumée de personnes et se déroula tout empreint de cette gravité exceptionnelle qui entoure le convoi d'une jeune personne. Le cercueil était recouvert d'un large drapeau fédéral surmonté du casque et de la baïonnette de la jeune recrue. Une fanfare militaire ouvrait la marche. Elle était suivie de la section à laquelle avait appartenu M. André Rossel, section qui précédait elle-même une longue suite d'enfants portant des gerbes de fleurs et des couronnes. Sur la tombe, M. le pasteur aumônier Pierre Krieg parla, dans son oraison, du message apporté sur la terre par celui qui fut son catéchumène bien aimé et bien connu. La fanfare fit entendre un choral tandis que M. le Plt. Roubaty disait un émouvant et suprême au revoir à celui auquel il n'avait été accordé que si peu de temps pour servir sous ses ordres. Les salves d'honneur et la salutation du drapeau sur la bière qui descendait en terre terminèrent la cérémonie.

M. Rossel ne se destinait pas à l'enseignement. Bien qu'ayant prouvé, par quelques trop rares replacements et au milieu d'une troupe cadette dont il fut l'animateur, qu'il eût donné un éducateur digne de sa famille, étant fils et petit-fils d'instituteur et d'inspecteur, il se préparait à passer une maturité en vue de s'inscrire à l'Université de Genève, où il rêvait d'étudier les sciences sociales. Son goût très marqué pour l'histoire ne l'y portait que trop.

A l'école secondaire de Moutier, puis à l'École normale de Porrentruy, qu'il venait à peine de quitter, après y avoir fait de solides études, il a laissé le souvenir d'un garçon au cœur et à l'intelligence ouverts ; celui d'un jeune homme passionné pour les hautes valeurs spirituelles, pour les lettres et pour la musique ; le souvenir d'un élève auquel le maître s'attache parce qu'il donne autant qu'il sait recevoir. En juillet dernier, il partait faire ses premières armes à cette autre et pénible école qu'est le service militaire. Il ne devait pas en revenir.

Au milieu de la très dure épreuve qui vient de la frapper, que Madame Rossel veuille bien trouver ici le témoignage de nos sentiments de vive sympathie.

Ad. Perrot.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE TRAVAIL EN ÉQUIPES DANS L'ÉTUDE DU FRANÇAIS ET DES LANGUES EN GÉNÉRAL

Dans un précédent article nous avons vu *un* moyen de faire comprendre aux élèves l'utilité du travail en équipes. Voyons maintenant quelques applications.

Les langues sont plus *parlées* qu'*écrites* : on dit « des langues » et non « des plumes » ; l'école, elle, dit plus souvent : « Tenez vos *langues* au chaud... prenez vos *plumes* ! » Et on ne peut trouver à redire à un maître d'une classe nombreuse d'user de beaucoup de travaux écrits : il sait qu'il ne peut laisser parler tous ses élèves à la fois. Mais de ce fait, même dans les discussions orales, un trop petit nombre d'élèves sont actifs.

Remarquons que, dans l'école traditionnelle, le maître devait beaucoup parler, et les élèves beaucoup écouter. Quand occasionnellement des grandes personnes se voient infliger durant des heures l'audition d'un... orateur, elles en sont vite fatiguées ; il faut tout le pouvoir d'adaptation des enfants pour qu'ils arrivent à supporter *la voix* qui préside à tout, qui pose toutes les questions, qui apporte la solution à tous les problèmes trop difficiles pour la moyenne des élèves.

Le travail en équipes procure, avec la diversité, la possibilité pour chacun de dire son mot... légitimement.

— Mais quel brouhaha doit régner dans la classe si plusieurs équipes y travaillent simultanément !

— C'est évidemment une difficulté. Cependant, nous le verrons dans des exemples pratiques, il n'est pas nécessaire que toute la classe travaille en équipes au même moment ; puis, dans la mesure où l'on est sûr de la bonne volonté de ses élèves, on peut permettre à deux ou trois groupes de se réunir dans un autre local momentanément inoccupé, voire « sous un platane du préau », si le temps le permet !

Mais surtout c'est la grande occasion d'apprendre aux élèves à discuter à voix basse. Il faut avouer que, parfois, un ou deux turbulents compromettent ce travail, agités qui sont incapables de se contenir hors de la surveillance directe du maître. Renoncer au bénéfice du travail en équipes à cause d'eux serait un non-sens ; il n'y a qu'à les en exclure, momentanément du moins : pas besoin de gronder ni de punir. Le cas pourrait se présenter d'une évidente mauvaise volonté (cela n'arriverait guère dans une classe accoutumée à ce travail, mais au début...), le maître pourrait alors sévir beaucoup mieux que lorsqu'il découvre un élève ne suivant pas ses propres explications : il défendrait la cause de l'équipe, tandis qu'il s'attache quelque ridicule à la défense de son éloquence.

Le travail sans bruit demeure cependant un problème jamais définitivement résolu de l'activité en équipes, surtout dans les classes nombreuses. Il faut y introduire le *rite du silence* : au moindre coup de sonnette, le travail collectif cesse dans tous les groupes, chacun, pour un temps convenu d'avance, une demi-minute par exemple, reste absolu-

ment silencieux, puis, sans autre, le travail reprend dans un calme rétabli pour un temps plus ou moins long... suivant le potentiel d'électricité atmosphérique !

* * *

En *grammaire* (langue maternelle ou étrangère), il y a des enfants - qui - comprennent - tout - de - suite... et d'autres ! Vite deux ou trois groupes des élèves moyens dirigés par ceux dont le maître s'est assuré qu'ils ont compris ; tous les cas pourront être examinés par chacun, sans perte de temps ni répétitions fastidieuses. Le maître gardera autour de lui, s'il y en a, les trop durs à cuire. Un exercice écrit suivra où aucune faute ne sera tolérée. Les élèves avancés pourront en être dispensés, formant entre eux une nouvelle équipe pour l'étude d'un exercice plus développé.

La *dictée*, semble-t-il, ne se prête pas au travail en équipes, tout au moins quand elle sert de contrôle. Mais un sûr moyen et d'éveiller l'intérêt des enfants et de dépister des difficultés auxquelles le maître n'aurait pas pensé consiste en la correction en équipes, sans l'aide de dictionnaires ou de cours de langue. Groupes de quatre à six élèves ; discussion au sein de chaque groupe, les élèves corrigeant au crayon leurs propres fautes. Les groupes sont concurrents (au bon sens du terme). Un élève par groupe apporte le travail corrigé au maître en indiquant d'emblée les cas éventuels pour lesquels on ne serait pas arrivé à s'entendre dans l'équipe. Ces cas (extrêmement rares) mis à part, tous les travaux des membres d'un seul groupe doivent être identiques : l'effort personnel est donc requis. Si le maître trouve une faute oubliée chez *un* élève, il sanctionne l'inattention. Le principal bénéfice de cet exercice réside en ce que le maître n'a pas besoin d'enfoncer des portes ouvertes en expliquant à *tous* les élèves ce qui a pu être compris et discuté dans les groupes. Une faute a-t-elle passé inaperçue dans une équipe ? Tandis que les membres des autres groupes feront leurs exercices de correction, le maître discutera du cas avec ce groupe seul ; le reste de la classe en profitera tout de même, car des précisions seront portées au tableau noir.

C'est intentionnellement que nous avons examiné pour débiter des exercices où le travail des équipes n'intervient que partiellement. Dans les exercices de *lecture* et de *composition* il peut prendre une plus grande place et porter plus de fruits, car les élèves des types les plus divers y trouvent l'occasion de se compléter mutuellement.

En *lecture*, certains élèves sentent ce que l'auteur a voulu dire, savent lire avec expression, mais n'en sont pas nécessairement plus aptes à analyser ; d'autres ont des notions historiques, ont lu tel ou tel livre de l'auteur, d'autres connaissent l'objet de la lecture, ont vu le coin de terre décrit, ont fait le travail dont on parle ; d'autres sauront mieux, après discussion, rédiger les réponses à un questionnaire proposé à chacune des équipes, d'autres encore seront capables d'exprimer par un dessin ce qu'ils ont saisi.

Une simple lecture peut ainsi fournir une grande activité à des équipes de six à huit élèves, désignées généralement par le maître, lequel connaît mieux les aptitudes personnelles. Cependant, parfois, les élèves se grouperont à leur gré.

Ces attitudes diverses qu'ont les élèves à l'égard de l'objet de la lecture, ils les ont à l'égard des *sujets de composition* qui leur peuvent être proposés.

Certes, les exercices individuels ne seront pas totalement abandonnés, mais ils seront plus riches s'ils ont été précédés d'exercices en équipes où les élèves auront vu leurs camarades tirer parti de procédés, de tournures de phrases, d'images auxquels ils n'auraient pas pensé.

Nous avons eu des déceptions dans de tels exercices : s'agissait-il de la description d'un travail ou d'une narration ? L'équipe établissait rapidement le plan puis attribuait à chaque membre une partie de la rédaction. Il en résultait quelque chose de boiteux, ou bien le meilleur élève, désireux de voir son équipe présenter un bon travail, prenait la peine de tout refaire. Il faut de nombreux exercices avant que les équipes comprennent que leurs membres doivent vivre ensemble le sujet, chercher ensemble la documentation, et c'est seulement quand ils auront communiqué dans un patient travail de préparation qu'ils pourront exprimer, chacun à sa façon, ce qui leur sera attribué. Le résultat ne sera plus un habit d'Arlequin, mais une œuvre où textes, dessins, citations formeront un ensemble harmonieux.

Dans un prochain article, nous verrons travailler l'équipe dans des disciplines où elle est encore plus autonome et peut prendre des initiatives, choisir les techniques et les sources de documentation. Pour n'y pas revenir, remarquons que de tels groupes peuvent se former pour travailler, en dehors des heures de classe, des *langues hors programme*. Nous en avons eu qui ont étudié en commun les éléments de l'italien, de l'anglais et même du latin, pour le plus grand profit de la classe entière.

A. Cardinaux.

« REGARDEZ, MAIS REGARDEZ DONC COMME IL EST LENT ! »

Ce propos d'une institutrice, pleine d'ailleurs de mérite et de capacité, je n'ai pu l'oublier, malgré les années. Il s'agissait d'un petit garçon, lent à se mettre à l'ouvrage, lent dans son travail, lent dans tout ce qu'il faisait. Et la maîtresse, loin de s'efforcer de le corriger, semblait prendre plaisir à le voir lambiner. Il y avait une sorte d'admiration dans sa phrase : « Regardez donc comme il est lent ! ».

Quant à moi, je me disais que, si au lieu de respecter cette lenteur et cette musardise, fréquentes chez les petits, on les eût combattues, avec douceur sans doute mais avec fermeté, avec patience certes mais avec une certaine sévérité, on aurait sûrement, un peu plus tôt, un peu plus tard, obtenu des résultats.

Ce petit fait divers scolaire, qui n'a peut-être l'air de rien, pose tout le problème de l'autorité et de la spontanéité. Comment les concilier dans chaque cas concret ? Le respect de la personnalité de l'enfant doit-il aller vraiment jusqu'au respect de ses défauts ? Et ne fait-on pas fausse route quand, hypnotisé par de grands mots, on reste passif devant les défauts des enfants, comme si éduquer, élever, former, ne signifiaient pas aussi améliorer, corriger, faire prendre de bonnes habitudes ?

Alb. C.

DE LA DOCUMENTATION POUR LEÇONS DE VOCABULAIRE, DE COMPOSITION ET DE DESSIN

A. Vocabulaire

Sujet : la maison (extérieure) et la rue.

a) La maison.

Liste 1. — Chalet, chaumière, villa, *château*, mesure, cabane, hutte, cottage, gratte-ciel (building), bicoque, roulotte, pavillon, case, tente, iglou, mazot.

Liste 2. — *Hôtel*, ferme, palais, couvent, maison de maître, bâtiment *locatif*, banque, abbaye, asile, hôpital - cinéma - pressoir - arsenal - moulin - institut - kiosque - hangar, usine, fabrique, *dépôt*, entrepôt, temple, église, minoterie - manufacture - stand - garage - cantine - théâtre - cathédrale, basilique, hospice, orphelinat, cure.

Liste 3. — Les fondations, le sous-sol, l'entresol, le rez de chaussée, les combles.

Liste 4. — Le corps du logis, l'aile du bâtiment, les communs, les dépendances, le rural, la remise, une annexe.

Liste 5. — La façade, la tourelle, la galerie, *la terrasse*, le balcon, le pilier, *la colonne*, le chapiteau, la corniche, le perron, le degré, l'escalier, la rampe, la main-courante, la balustrade, la console, l'appui de la fenêtre.

Liste 6. — La fenêtre, la croisée, la baie, soupirail, lucarne, œil de bœuf, vitrail, persienne, volet, contrevent, store, porte, vasisas.

Liste 7. — Le toit, le faîte, le pan, la gouttière, le chéneau, l'auvent, le pignon, la girouette, le paratonnerre, l'avant-toit.

Expressions à connaître : Une *maison* de jeu - maison garnie - maison d'aliénés - maison de santé - maison mortuaire - maison de Dieu - maison d'éducation - maison de commerce.

Il garde la maison - Il tient maison - Un grand train de maison - Faire sa maison - Faire les honneurs de sa maison - Les gens de maison - C'est un ami de la maison - Il est de la maison - La maison du roi.

La Maison Blanche - La Blanche Maison.

Aller de *porte* en *porte* - Fermer la porte à quelqu'un - Fermer la porte au nez - Défendre sa porte - Balayer devant sa porte - Trouver porte close - Jeter à la porte - Frapper à la bonne porte - Enfoncer une porte ouverte - Prendre la porte - Mettre la clef sous la porte - Ecouter aux portes - Sortir par la porte et rentrer par la fenêtre - Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.

Exercices divers (sens)

Liste 1.

1. *Fais une liste* de noms de maisons *riches*, de maisons *pauvres*, de maisons *de ville*, de maisons *de campagne*, de maisons *de pierre*, et *autres* de maisons *modernes*, de maisons *anciennes*.

2. *Cherche les synonymes du mot « maison » :*
construction, bâtisse, bâtiment, édifice, immeuble, habitation, demeure, etc.
3. *Définis par un qualificatif*
 - a) la petitesse d'une maison : exigüe, minuscule, chétive, etc., etc.
 - b) la grandeur
 - c) son état : rustique, laide, délabrée, etc., etc.
 - d) son aspect : sévère, maussade, accueillante, hospitalière, etc.
 - e) son âge : récente, moderne, antique, etc.
4. *Une maison peut être :* (part. passés) construite, bâtie, démolie, restaurée, modifiée, réparée, détruite, etc.
5. *On peut l'habiter, y demeurer, y loger, y résider, - emménager, déménager - la louer, etc.*
6. *Une maison peut s'élever, s'écrouler, s'appuyer, s'adosser, s'accoter, etc.*
7. *Cherche les contraires de :* petit, sain, commode, élégant, lisse (mur), aigu (toit), clair (mur), propre, exigü, opaque, public (lieu).
8. *Joindre à ces noms le contraire de « bas ».* Une maison (élevée), l'âge (mûr), parler..., marcher tête..., être d'origine (noble).

Liste 2.

1. *Où travaille, où réside :* un comptable, le Conseil fédéral, un évêque, un roi, un agriculteur, le pape, le Tribunal fédéral, un malade grave, un vieillard délaissé, l'écolier, une recrue, un orphelin, un malade à Leysin, un prisonnier, le pasteur, un vannier.
2. *Indique où le voyageur ou le touriste s'arrêtent pour*
a) se désaltérer, b) manger, c) coucher.
3. *Classer selon utilité (instruction, religion, administration, activité économique, défense nationale).*

Liste 5.

1. *Donne les contraires des mots suivants :* façade, ... - intérieur, ..., propriétaire, le pied de la maison, entrer, ouvrir, tirer, suivre, acheter, creuser, baisser, bâtir, etc., etc.
2. *Ajouter un verbe à ces noms ! Ainsi :* balayer le perron, -

Liste 6.

1. *Quelles sortes de portes connais-tu ?* porte cochère, charretière, la poterne, le porche, le portique, le portail, la grille, - Une porte dérobée, secrète, de secours -
2. *Quelques mots de la famille du mot « clos » :* clore, enclos, enclore, à huis clos, bouche close (bée) - le cloître.
3. *Place le mot qui convient :* ... de la maison, (soupon) de la cave, (guichet) du bureau, ... de la bouteille, (bonde) du tonneau, ... du four, le (chas) de l'aiguille, ... de la mansarde, (le vasistas) de la fenêtre, ... de la chambre, (les pores) de la peau.

Liste 7. — Place chacun de ces mots dans une phrase.

Liste 8.

1. Trouve 10 qualificatifs du mot « toit ».
2. Par quoi le toit peut-il être couvert : tuiles, ardoises, éternit, zinc (tôle), chaume, bardeaux, etc.

Autres exercices :

1. Indique ceux qui ont participé à la construction de la maison.
2. Cite leurs outils, sous cette forme :
Avec la truelle, le maçon crépit le mur, -
3. Donne les synonymes de : ouvrier (artisan), extrémité, lieu, asile (refuge), sombre, lézardé, sinueux, restaurer, détruire, quitter, bâtir, orner, établir ; etc.

4. Remplace faire par verbe plus expressif :

Faire un fossé, creuser un fossé, ... les fondations, ... les murs, ... le toit, ... la façade, ... la cheminée, ... le chéneau, ... les poutres, ... les liteaux, ... le mortier, ... le plan, ... les tuiles, ... les planchers,

5. Remplacer réparer, nettoyer, par un terme plus expressif :

Réparer une chaise, rempailler une chaise, ... un fauteuil, ... un couteau, (affûter) une scie, ... la cheminée, ... un verre, ... un mur, ... un vêtement, (curer) un fossé, ... les bas -

6. Dans l'exercice suivant,

- a) place le verbe qui convient dans chaque proposition.
- b) Ecris ces propositions dans l'ordre chronologique.
- c) Le toit venant d'être posé, écris au passé les actions accomplies avant, au présent celles qui se sont faites en même temps, et au futur celles qui suivront.
- d) Classe ces actions selon que le travail se fait sur le bois, la pierre, la terre ou autres matériaux.

Le maçon (élève) les murs - le charpentier ... la charpente - le vitrier ... les fenêtres - l'architecte ... le plan - le terrassier ... les fondations - un autre maçon ... une cheminée - le gypcier ... les parois - le tapissier ... la tapisserie - le premier locataire ... - l'appareilleur ... le chauffage central - le propriétaire ... ses appartements.

7. Ceux qui bâtissent la maison :

Indique ceux qui travaillent : a) en chambre - b) au chantier - c) à l'atelier - d) de la tête (intellectuellement) - e) physiquement.

Vocabulaire - suite (formes)

1. Reprends tes listes de mots (1-7) et cherche 2 mots de la famille de chacun de ceux qui sont soulignés ; ainsi : château, castel, châtelain.
2. Le son « s » - Classe les mots selon les cas suivants :
« s » = « z », entre 2 voyelles : mesure, maison, etc.
« sc » = « ss », entre 2 voyelles : sous-sol, chaussée, etc.
« se » = « s », entre voyelle et consonne : console, persienne, etc.
Exception : « se » = « s » : entresol.

3. *Classe selon difficultés orthographiques :*

- a) hutte, hôtel, etc. - cottage, gouttière, etc. - perron -
 b) cabane, atelier, pilier, palier ; escaliers.

Attention aux mots suivants : une annexe - la cathédrale - le rez-de-chaussée - l'appui - le pignon - le store - le propriétaire - le locataire - le bail - le domicile.

On dit : le chéneau - château a un circonflexe, chalet n'en a pas.

- c) *On écrit :* la rampe, le pan, *mais :* la pente - la façade comme ça et là, ça, garçon, balançoire, le reçu, être déçu, *mais :* la face, balancer, recevoir, décevoir.

d) *Les mots en al et ail :* soupirail - rural, etc. - *mets-les au pluriel.*

e) *Le pluriel de « l'œil-de-bœuf » ; de ciel, etc.*

4. *Exercices de conjugaison au choix du maître.*

R. Corthésy.

LOI - LÉGAL - LÉGISLATIF... MOTS INDIGESTES

Mes collègues qui enseignent les notions du civisme en première année du degré supérieur auront remarqué combien lente et pénible, aussi bien pour les garçons que pour les filles, est l'assimilation de l'idée contenue dans les mots : *loi - légal - pouvoir législatif - autorité législative*, ou d'autres vocables tels que : *machine législative - matière législative - appareil législatif*, qui se trouvent dans les manuels d'histoire ou de civisme, ou très souvent dans les journaux.

Si on consulte le dictionnaire, on trouve, en face du mot *loi* : acte de l'autorité souveraine, considérée comme pouvoir législatif, et qui règle, ordonne, permet ou défend. Quoi de plus abstrait et de plus indigeste !

La façon dont on aborde l'étude de la loi et du pouvoir législatif est d'une importance capitale pour la compréhension des connaissances civiques. Chaque maître a la sienne, bien entendu, qui essaie de rendre attrayante une leçon dont le sérieux et l'abstrait seraient vite une source d'ennui pour la classe.

Or, j'ai essayé d'user du subterfuge suivant, puisque les enfants ont du plaisir à jouer, et j'ai fait les comparaisons ci-après :

La commune, ses domaines, ses biens	= le terrain de jeu
Vivre en société	= jouer le jeu
Bons et mauvais citoyens	= bons et mauvais joueurs
La police, les tribunaux	= arbitre
La loi, les règlements	= la règle du jeu.

Bien entendu, chacune de ces comparaisons revêt la forme d'un entretien au terme duquel, par des questions et par un court résumé, on fixe dans l'esprit de l'enfant, cette nouvelle notion. Chaque élève devra comprendre qu'on ne peut jouer sans règle de jeu et... par extension, qu'on ne peut vivre en commun sans règlement, sans loi.

On peut ensuite demander aux élèves d'apporter des règles de jeu, de n'importe quel jeu. On en peut discuter, on en peut rédiger, on en peut inventer. On remarque la forme impérative, définitive de leur rédaction.

On ne discute pas la règle de jeu, on s'y soumet. Il doit en être ainsi pour les lois.

On peut élargir la question : parler des règles du jeu ou des lois de société, de la circulation, de la guerre, de l'école, du commerce, etc.

Ainsi, quand les élèves auront compris qu'obéir aux lois, aux règlements, c'est *jouer le jeu*, respecter les règles du jeu ; quand ils sentiront que la vie en commun résulte d'une association où chacun joue sa partie, et obéit à la règle du jeu... que cette règle du jeu, ce sont les lois... il ne sera plus nécessaire d'expliquer longuement le sens du mot *législatif*. L'étude de l'autorité législative ne sera plus qu'un jeu.

Jouer le jeu ! N'est-ce pas plus attrayant que : obéir aux lois ?

E. M.

Die neue Schulpraxis. Nous avons reçu les 5 derniers numéros de cette excellente revue pédagogique de Suisse allemande. Chaque fascicule contient une abondante documentation pratique : leçons, exercices, croquis, le tout très varié et agréablement présenté. Tous les maîtres qui lisent l'allemand, et ceux qui l'oublient, retireront certainement un grand profit d'un abonnement à ce journal professionnel.

Verlag der Neuen Schulpraxis, Kornhausstrasse 28, St. Gall. Ch. post. IX. 5660. Abonnement annuel 6 francs.

Le **Mois théâtral**, numéro d'août 1944 (Edition Meyer & Cie, Genève), publie un drame campagnard en 3 actes, *Les Cendres*, dont l'auteur est notre collègue Louis Campiche à Lausanne. Il a voulu venir en aide aux instituteurs directeurs des « dramatiques » villageoises, toujours en quête d'un programme alléchant. Ceux qui mettront *Les Cendres* à l'étude cet hiver s'en féliciteront ; ils offriront à leurs spectateurs une véritable « tranche de vie vaudoise » et de la meilleure. Rien de compliqué, d'artificiel : une action simple qui se déroule rapidement dans une atmosphère extrêmement tonique ; la lecture en est déjà bienfaisante. D'ailleurs, Louis Campiche n'en est pas à son coup d'essai puisque le jury des *Nouveaux cahiers* lui a décerné un « Prix d'honneur ». Nul doute que *Les Cendres* lui vaudront la reconnaissance de nombreux collègues.

A. Ch.

L'Eglantine. Stances, par André Borel. Imprimerie Delachaux et Niestlé, S.A., Neuchâtel.

A. Borel n'est pas un poète obscur, on le comprend ; c'est une qualité. Il écrit simplement, s'inspire de sujets divers, gracieux ou graves, exprime des sentiments de tendresse, de douleur et de piété. Les lecteurs trouveront dans son recueil de stances, illustré par Marcel North, des poèmes heureusement venus et qui leur plairont.

J. R.

La consultation psychologique dans les conflits de l'existence, par Dr Franziska Baumgarten. Editions du Mont-Blanc, Genève, Annemasse.

Psychologue de profession, la doctoresse F. Baumgarten communique au public quelques résultats de ses expériences. Dans des récits vivants, elle montre que le malheur — difficultés conjugales, embarras professionnels — n'est pas le produit seulement de la malchance, du hasard, mais qu'il résulte souvent de causes psychiques. La connaissance de soi-même, la compréhension d'autrui permettent de sortir des situations les plus douloureuses.

Mettant en évidence l'importance de l'éducation du caractère, le petit livre de F. Baumgarten, traduit par D. Riboni, peut intéresser particulièrement les milieux pédagogiques.

J. R.

DERNIÈRES PUBLICATIONS

BLANCHOD (Dr Fred) **Les mœurs étranges de l'Afrique noire**

Un volume in-8^o, couverture illustrée en couleurs, 32 hors-texte.

1 carte, broché Fr. 8.50
relié Fr. 11.—

L'auteur, dont le public apprécie les ouvrages et les causeries données à la Radio, décrit avec sa verve habituelle les curieuses coutumes des Noirs. Il parcourt villes, villages et marchés, et s'intéresse aux arts et métiers, aux habitations, au mariage, aux danses, aux costumes et aux maladies du continent noir.

BRIDEL (Philippe) **La pensée de Vinet**

Texte établi par Ed. Rochedieu

Un volume in-8^o broché Fr. 15.—

Ce volume est l'ensemble des admirables leçons sur la pensée de Vinet professées à la faculté de théologie de l'Eglise libre du canton de Vaud, par le maître Philippe Bridel, de 1930 à 1932, dont le texte complet a été reconstitué par le pasteur Rochedieu, sur la base des papiers laissés par le disparu.

NEF (Charles) **Histoire de la musique**

2^{me} édition française

Un volume in-8^o broché Fr. 7.50

Excellent ouvrage que goûteront tous les amateurs de musique ; érudit sans pédanterie, riche d'expérience, il donne des vues claires sur les époques musicales et les musiciens qui les ont illustrées. C'est un des guides les plus sûrs en la matière.

SPIRO (Louis) **Guides de montagne**

Un volume in-8^o broché, avec 8 hors-texte Fr. 4.50

C'est une analyse fouillée de la vie du guide ; d'abord les premiers contacts des petits montagnards avec l'Alpe, puis l'entrée dans la corporation, les ambitions et les déceptions, les difficultés et les responsabilités de cette vocation. Cette étude agrémentée d'anecdotes et de portraits est elle-même l'œuvre d'un guide au soir de sa carrière.

WALDVOGEL (Emile) **Le dragon volant du Piz Maluns**

Un volume in-8^o carré, couverture illustrée, broché Fr. 5.—

On vient de voler un avion de chasse sur un aérodrome de notre pays. Quels étranges criminels sont donc à l'œuvre ? A quoi cet appareil doit-il servir ? Où s'est-il réfugié après sa disparition mystérieuse dans les Alpes ? Vous le saurez en lisant ce palpitant roman d'aventure, qui a remporté le premier prix du concours du *Feuilleton suisse*.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE ■ GENÈVE ■ NEUCHÂTEL ■ VEVEY ■ MONTREUX ■ BERNE ■ BALE

Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

PAPETERIE DE ST-LAURENT

21 Rue St-Laurent

Charles Krieg

Tél. 3.71.75

164

LAUSANNE

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, étudie toute demande de prêt à des fonctionnaires, traitements fixes, etc., avec bienveillance et discrétion.

165 b



Connaissez-vous notre craie à écrire suisse?
Nous nous efforçons sans relâche à tenir compte de toutes nouvelles exigences; voilà pourquoi notre craie vous donnera satisfaction.

Prospectus et échantillons par le fabricant:

Plüss-Staufner
Oftringen Téléphone 7 35 44

POMPES FUNÈBRES NOUVELLES-LAUSANNE

Toutes formalités

Fournisseur attitré
des palmes à la S. P. V.



RUE CENTRALE 2
TÉLÉPHONE 2.38.68

App. : 2.38.69
2.38.07

24

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



Rédacteurs responsables :

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. **Bulletin :** Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Les bonnes maisons de Montreux

H. BÉARD

Fabrique d'argenterie - Usine de décoration
de porcelaine et verrerie

Le corps enseignant se sert avec satisfaction
chez

L. THEURILLAT

PAPETERIE COMMERCIALE

Tout pour la musique

Instruments-Radios-Gramos

Pianos Editions Solfèges

RAUBER

MONTREUX . AV. DES ALPES 21


Kramer frères
PAPETIERS

s'efforceront de bien vous servir



Luges
Patins
depuis
Fr. 9.-

A. ROCHAT Quincaillerie
de la Rouvenaz

EPICERIE FINE Ch. Séchaud

Instituteurs et institutrices!

Vos assurances, accidents et responsabilité civile, à

La Mutuelle Vaudoise
Lausanne

qui répartit annuellement ses bénéfices entre ses sociétaires

Les bonnes maisons de Neuchâtel

OBRECHT

Nettoyage et teinture de tous vêtements

Prix modérés Rue du Seyon 5 b Tél. 5 22 40

Merveilleux producteur d'énergie

LE MIEL PUR DU PAYS

convient particulièrement aux travailleurs intellectuels

ZIMMERMANN S.A., à NEUCHÂTEL

L'épicerie fine plus que centenaire 1840-1944 en est abondamment pourvue. Base Fr. 7.25 le kg., livré aussi en boîtes illustrées de $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{1}$ kg.

La Nouveauté s.c.
AU LOUVRE
NEUCHÂTEL

Élégance en toute saison